

EDITORIAL DU MAIRE : La période que nous venons de traverser a été chaude. Nous pouvons remiser nos cartes d'électeurs pour quelques 24 mois. Maintenant que tout le monde ou presque est en *marche*, le pays s'apprête à vivre une période de vacances, qui s'annonce également chaude du point de vue climatique, Espérons pas trop pour le bien être de tous.

La vie communale va également se mettre en parenthèse, bien que quelques chantiers programmés vont pouvoir démarrer. Le terrassement pour accueillir la *salle de motricité* (cf article ci-contre) est programmé en Juillet. Les travaux de viabilisation du *lotissement des Fouillais* continuent durant ce mois. A la rentrée, une fois la salle de motricité installée, ce sera au tour de la *bibliothèque*. Les travaux de rénovation débiteront dans la foulée.

Par ailleurs nous avons toujours dans nos ordres du jour l'épineux problème de la *cantine*. Nous avons pu par une réorganisation du service des repas satisfaire les 120 rationnaires quotidiens durant cette année scolaire écoulée. A la rentrée, l'effectif prévu à l'école se maintient à 140 élèves. L'organisation du service sera à l'identique.

Les différents projets de bâtiment proposés n'ont pas permis d'envisager un investissement supportable financièrement. Les réflexions sont réengagées sous un nouvel angle en priorisant cette fois la *garderie*, puisque ce service souffre d'un manque d'espace, même si par les moyens mobilisés en nombre d'agents à la rentrée 2017, nous espérons satisfaire la vie des enfants durant ces quelques heures après l'école. Le problème du local reste crucial. C'est pourquoi la délibération du dernier conseil municipal exprime fermement la priorité donnée à la création d'un local pour la garderie.

Le territoire communautaire par son label *Territoire à Energie Positive* perçoit de nouvelles subsides. Celles-ci sont mises à disposition des communes. Ce sont donc encore quelques milliers d'euros disponibles pour St Germain, qui vont permettre de s'inscrire dans la rénovation énergétique de bâtiments communaux. Nous avons ainsi sollicités des entreprises pour rénover l'isolation des 4 logements locatifs situés à La Touchette.

La *semaine de mobilité* prévue en Septembre verra le début de l'expérimentation d'auto en partage. La voiture électrique de type ZOE sera donc mise à disposition de tous dès septembre. Les détails et formalités pour jouir de ce service seront précisés à la rentrée lors du forum des associations prévus le 8 septembre. D'ici là, aux chanceux qui peuvent profiter de ces temps de repos mérités, je leur souhaite de bien belles semaines de loisirs et de tourisme.

P.Monnerie

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

Manon, Caroline, Sophie FOUREAU
Née le 28 juin 2017 à Saint-Grégoire



Avertissement: tout parent ne souhaitant pas voir figurer dans l'état civil de l'Echo la naissance de son enfant ou le décès d'un proche et tout couple ne désirant pas voir publier l'avis de mariage est prié d'avertir la Mairie: mairie@stgi.fr

ECOLE COMMUNALE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE MOTRICITÉ

Dans le cadre des engagements TEPCV (Territoires à Energie Positive pour le Croissance Verte) pris par la Communauté de Communes, la Mairie à l'obligation de réaliser sur l'exercice 2017 **les travaux de rénovation et d'extension de la Bibliothèque (voir article pages 4)**. Ces travaux subventionnés à hauteur de 80% entraînent de facto la suppression de la salle jouxtant la Bibliothèque qui est à ce jour un espace partagé de 50m² ayant notamment pour fonctions d'annexe de la Bibliothèque et de Salle de Motricité. Afin de répondre aux besoins de l'Ecole Communale qui a obtenu l'ouverture d'une 6^{ème} classe à la rentrée 2016/2017, la Commune réalise en parallèle de cette rénovation, la construction d'une Salle de Motricité conforme à la RT2012 et à l'accessibilité PMR. Ce bâtiment de 79m² sera implanté dans l'enceinte de l'Ecole le 30 août 2017 pour une mise en service courant septembre sécurisant le trajet des enfants en supprimant la traversée de Route Départementale. Ce projet a été présenté le 23 mars 2017 à l'équipe enseignante et aux Commissions « Affaires scolaires » et « Bâtiments communaux ».



PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISÉ

Nature des dépenses (1) directement liées au projet	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre		Aides publiques		
Contrat d'architecte	2 250.00 €	DETR (notifiée)	40 725.42 €	40
Études complémentaires		Autofinancement		
Néant		Fonds propres	60 614.67 €	60
Travaux (2)		Emprunt	0.00 €	0
Terrassement/Fondations/Assainissement	9 968.54 €			
Fourniture, livraison et installation d'un ensemble modulaire	86 595.00 €			
Electricité	1 932.72 €			
Plomberie	593.83 €			
Divers				
TOTAL	101 340.09 €	TOTAL	101 340.09 €	

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2017

(compte rendu complet affiché sur le panneau extérieur de la Mairie et disponible sur www.stgi.fr)

LOTISSEMENT LES FOUILLAIS

A- CESSIONS SARL TERRAIN SERVICE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2016/53, le Conseil Municipal a fixé les modalités de cession des parcelles A300 et A301 à la Sarl Terrain Service.

Sur la base du document d'arpentage dressé le 27 avril 2017 par le cabinet BTGE, géomètre expert à ALLAIRE (56), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser cette délibération comme suit :

La Sarl Terrain Service achète 22 227 m² des 25 103 m² sur la base de 198 200 € TTC soit 8.918 €/m². La commune conserve une emprise foncière dans le lotissement autorisé de 2 876 m² divisée en 7 lots. Les 198 200 € TTC sont payés comptant à hauteur de 150 000 euros TTC comprenant les études préalables valorisées à hauteur de 50 000 euros TTC. Le solde soit 48 200 € TTC est converti en obligation de viabiliser les 7 lots conservés par la Commune qui sont commercialisés gracieusement par Terrain Service avec les autres lots du lotissement. Sur ces éléments, la Commune percevra dans le cadre de cette cession un montant de 494 500 € TTC

Il est précisé que les constructions édifiées seront soumises à la taxe d'aménagement (ou toute autre taxe qui lui serait substituée).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **CONFIRME** la cession de 22 227 m² des parcelles A300 et A301 à la Sarl TERRAIN SERVICE de Rennes pour un montant TTC de 150 000 € dans les conditions exposées dans la présente délibération **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique auprès de Me CROSSOIR, Notaire à Saint-Germain-sur-Ille ; **PRECISE QUE** les frais de l'acte correspondant seront à la charge de l'acheteur.

B- CESSION DES 7 LOTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2016/53 du 13 septembre 2016, le Conseil Municipal a donné mandat exclusif de vente à la Sarl Terrain Service de Rennes pour les 7 lots restant propriétés de la commune du lotissement « Les Fouillais ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** comme suit les prix de vente des 7 lots du lotissement « Les Fouillais » restés propriétés de la Commune :

Numéro de lot	Superficie en m ²	PRIX TTC (TVA appliquée sur la marge incluse)	Prix de vente TTC/m ²
1	484	49 500,00 €	102,27 €
5	356	43 500,00 €	122,19 €
14	426	54 500,00 €	127,93 €
17	307	42 500,00 €	138,44 €
20	410	54 000,00 €	131,71 €
25	362	48 000,00 €	132,60 €
28	439	52 500,00 €	119,59 €

DONNE MANDAT à Maître CROSSOIR, Notaire à Saint-Germain-sur-Ille, pour établir les actes de vente; **PRECISE** que les frais d'acte et de négociation seront à la charge des acquéreurs.

C - DEFENSE INCENDIE

DU SECTEUR « LES FOUILLAIS – SALLE DES SPORTS »

Monsieur le Maire rappelle qu'avant le renforcement du réseau potable, la défense incendie ne pouvait être assurée par des poteaux obligeant la commune à créer des réserves. Le renforcement a permis l'installation d'une borne de défense incendie au parking du cimetière cependant les tests réalisés pour la défense du lotissement « Les Fouillais » ont montré que ces travaux de renforcement du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable ont été insuffisamment dimensionnés ne permettant pas d'assurer un débit de 60m³ pendant 2 heures.

En conséquence SETUR a soumis un plan de défense incendie, validé par le SDIS, avec une réserve enterrée positionnée le plus à l'Est possible afin d'assurer la défense incendie de l'existant. La position telle que proposée à l'angle de la rue de La Scierie (en remplacement de la réserve actuelle) permet d'atteindre l'ensemble des lots du lotissement Les Fouillais soit par la voie, soit par le cheminement nord sud.

ECOLE COMMUNALE

A- CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE MOTRICITÉ

1 - CONTRAT D'ARCHITECTE

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, **VALIDE**, pour un montant HT de 2 250 €, le contrat d'architecte (CCP) des missions APD et Dossier de Permis de Construire (DPC) de la salle de motricité de la SARL d'architecture GUMIAUX & GOMBEAU de Bréal-sous-Montfort;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit-contrat ;

PRECISE que cette prestation sera déduite du montant dû à l'entreprise MODULE CREATION de Loscouët-sur-Meu portant son marché à 86 595.00€ HT.

2 - DEVIS RACCORDEMENT AUX RESEAUX

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire soumet au Conseil Municipal les devis établis pour le raccordement aux réseaux de la future salle de motricité.

Après étude des devis, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le devis de l'EURL MARECHAL de Saint-Aubin-d'Aubigné pour l'alimentation des sanitaires de la future Salle de Motricité pour un montant TTC de 712.60 € ;

VALIDE les devis de la SARL BOULAND de La Mézière pour l'alimentation électrique et la mise en place d'un réseau terre de la future Salle de Motricité pour un montant TTC de 2 319.27 € ;

VALIDE le plan de financement actualisé;

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017.

B - ECOLE NUMERIQUE - CONTRAT DE MAINTENANCE

Afin de répondre à la demande de Mme la Directrice de l'école communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **RETIENT** le devis de DXM de Cesson-Sévigné d'un montant de 1 200.00 € TTC pour un crédit d'assistance de 10 heures sur l'école numérique constituée de matériel APPLE.

C - ACQUISITION DE MOBILIER SCOLAIRE

Dans le cadre de l'ouverture de la 6^{ème} classe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE, pour un montant TTC de 1 403.04 €, l'acquisition de mobilier scolaire auprès de l'entreprise Majuscule de Fougères.

D - REMPLACEMENT DETECTEURS ECLAIRAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE**, pour un montant TTC de 1 335.59 €, le devis de l'entreprise BOULAND de La Mézière pour le remplacement de 10 détecteurs détecteurs de l'éclairage de l'école communale

HORAIRES TER A L'AUTONOME 2017

Monsieur le Maire donne compte rendu du comité de ligne organisée le 30 mai dernier par le Conseil Régional de Bretagne et la SNCF concernant notamment la ligne ferroviaire « Rennes <-> Montreuil-sur-Ille ». Il a été répondu aux demandes et vœux de maintien de qualité du service actuel que la ligne TGV est désormais prioritaire. En conséquence la Région négocie avec le proviseur de Jean-Macé la modification de l'horaire de démarrage des cours afin de répondre aux difficultés des 18 lycéens concernés. Il n'a pas apporté de réponse satisfaisante sur l'impact pour l'ensemble des usagers, notamment le personnel soignant de Pontchaillou, de ces modifications d'horaires du TER.

ILLENOO

ARRET « St-Aubin-d'Aubigné les 3 Chemins »

Dans le cadre de la suppression de l'arrêt « St-Aubin-d'Aubigné Les 3 Chemins », au croisement des RD175 et 26 de la ligne 4a, du réseau de transport ILLENOO pour des raisons de sécurité, Monsieur le Maire a interpellé le représentant de la Région qui sera compétente à partir de septembre.

NDLR du 4.07.2017: Monsieur le Maire a échangé sur ce sujet avec le collectif qui s'est constitué pour le maintien de l'arrêt "les 3 Chemins" sur la ligne 4a Illeloo sur la D175.

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2017

(compte rendu complet affiché sur le panneau extérieur de la Mairie et disponible sur www.stgj.fr)

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE - AUBIGNE

A- EXPERIMENTATION AUTO-PARTAGE

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (CCVI-A) souhaite promouvoir et accompagner la mobilité durable sur son territoire. Cette volonté politique se traduit par la mise en place d'une expérimentation d'auto-partage dont les enjeux pour le territoire sont à la fois environnementaux et économiques :

L'objectif du projet est de permettre aux communes volontaires d'expérimenter l'usage partagé d'un véhicule.

L'initiative est soutenue financièrement par la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné qui met gratuitement à disposition des véhicules identifiés « auto-partage ».

La Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné assure la communication de l'expérimentation en soutien des communes participantes ainsi que le suivi de l'expérimentation.

Monsieur le Maire a souhaité inscrire Saint-Germain dans cette expérimentation d'une durée de 6 mois (reconductible une fois). Il revient à la commune de définir les modalités pratiques de mise en œuvre de l'expérimentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sous réserve du financement par la Communauté de Communes du Val d'Ille d'une BEA (Borne Electrique pour Automobiles) et des moyens modernes de réservation (logiciel de réservation, carte électronique d'accès au véhicule...),

VALIDE le projet de convention de mise à disposition d'un véhicule pour l'auto-partage tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

SOUHAITE le démarrage de l'expérimentation à l'occasion de la semaine de la mobilité de septembre 2017.

B- RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS ASSISTANTS MATERNELS ENFANTS (RIPAME)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le RIPAME du Val d'Ille Aubigné, agréé par la CAF depuis février 2017, s'est rapproché des différentes communes membres de la CCVIA et des associations locales ayant donné un accord pour une animation conjointe de l'espace jeux sur les communes.

Pour faciliter cette collaboration, les animatrices du RIPAME vont co-construire avec les assistantes maternelles des associations l'objet de leur intervention auprès des enfants, des parents et des professionnelles qui fréquentent ou fréquenteront les espaces jeux.

En cas d'accord initial sur le respect de la Charte de qualité élaborée par la CAF et le Conseil départemental et la co-animation des créneaux "espaces jeux", il est établi que l'animatrice du RIPAME animera une séance hebdomadaire.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de mise à disposition des locaux de la garderie périscolaire pour la mise en place des animations du RIPAME avec l'association d'assistantes maternelles « Les Germinous ». Il précise qu'un forfait annuel de mise à disposition des locaux sera versé par la CCVIA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le projet de convention annexée à la présente délibération de mise à disposition des locaux de la garderie périscolaire dans le cadre du RIPAME;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartites Intercommunalité/Commune/Association « les Germinous » dans le respect de la Charte de qualité de la CAF et du Département ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

C - CEE TEPCV

RENOVATION THERMIQUE DE QUATRE LOGEMENTS COMMUNAUX
Dans le cadre des financements CEE TEPCV de la Communauté de Communes, Monsieur le Maire propose d'inscrire la rénovation thermique des logements communaux de La Touchette et du Fresche du Bois qui serait prise en charge à 100%.

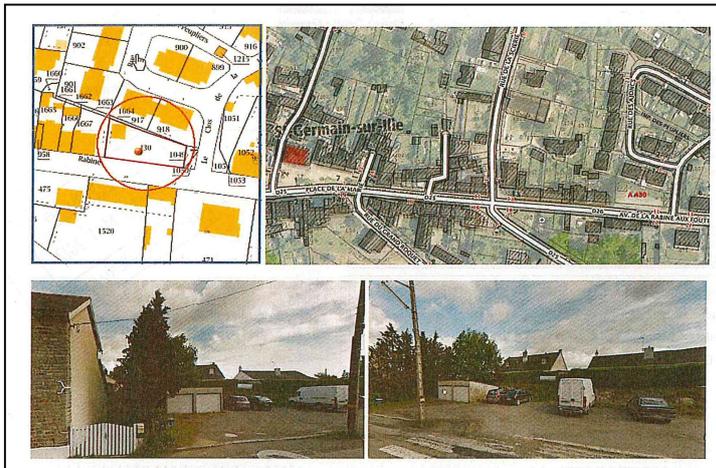
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOUMET au financement CEE TEPCV de la CCVIA le devis d'un montant de 7 253.00 € HT de la SARL ROSEM de Montreuil le Gast pour l'isolation par soufflage des combles perdus des quatre logements communaux situés aux 1 et 2 Fresche du Bois et aux 1 et 3 Chemin de la Touchette ;

SOLLICITE l'inscription dans ce financement CEE TEPCV un remplacement par une chaudière collective à haute performance énergétique de la chaudière qui alimente la Mairie et deux logements communaux.

ACQUISITION PARCELLE A430

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'acquisition de la partie non-bâtie de la parcelle cadastrée A430 d'une superficie estimée à 290m². Cette parcelle d'une superficie de 420m² supportant un double garage, située en secteur UCe au PLU, est estimée par les Domaines à 14 000 € HT avec une marge d'appréciation de 10%.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **CHARGE** Monsieur le Maire de soumettre une proposition d'un montant de 10 000 € HT (hors frais de notaire) pour l'acquisition d'une surface estimée à 290 m² de la partie non-bâtie de la parcelle A430. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique auprès de Me CROSSOIR, Notaire à Saint-Germain-sur-Ille et l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution des conditions de cession tel qu'exposés dans la présente délibération.

OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE

Afin de répondre à un éventuel besoin ponctuel de trésorerie, Monsieur le Maire présente les propositions reçues pour l'ouverture d'un crédit de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à mains levées avec 12 Pour et 1 Abstention (Mme MARGUERITTE Valérie),

DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, pour une durée d'une année, une ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 000 € telle qu'énoncée ci-dessus pour le financement de ses besoins ponctuels de Trésorerie.

COMPAGNIE OCUS

CAPTEURS SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de convention présenté par la Compagnie OCUS pour l'installation d'une production solaire photovoltaïque d'une puissance de 6 kW sur la toiture de l'ancien atelier communal. Monsieur le Maire présente la note de charge établie par le Lycée Technique Régional de PUTEAUX pour le compte de la Compagnie OCUS en réponse à la demande du Conseil Municipal de fournir « un diagnostic attestant que la charpente existante de l'ancien atelier communal puisse recevoir des panneaux photovoltaïques sans affaiblir la structure de celle-ci ».

Monsieur le Maire indique qu'il a été constaté ce 8 juin le démarrage de l'installation des panneaux photovoltaïques préalablement à la décision du Conseil Municipal sur ce point inscrit à l'ordre du jour (affiché à la Mairie et publié sur le site le 06 juin 2017). Monsieur le 1^{er} Adjoint précise avoir expressément indiqué au représentant de la Compagnie OCUS d'attendre la décision du Conseil Municipal avant tout début d'exécution. Ce démarrage d'installation ne peut être présenté comme un test, contrairement à ce qui a été indiqué, au regard de l'avancé de l'installation.

Dans ce cadre, il est soumis au Conseil Municipal le projet de convention précité (les travaux devant être conformes à l'autorisation délivrée dans le cadre de la déclaration préalable de travaux).

Après en avoir délibéré et à l'issue des débats, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

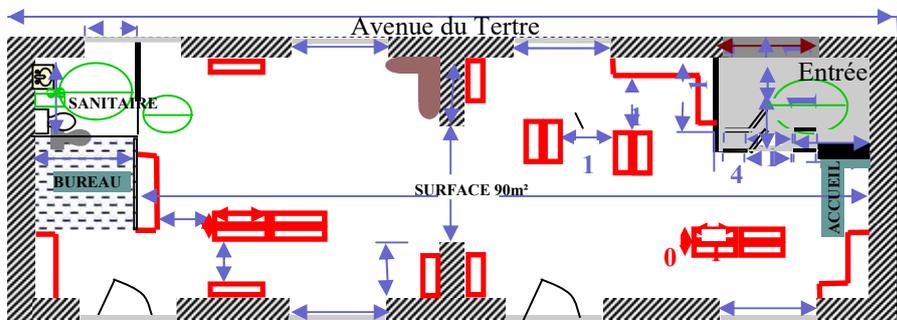
DESAPPROUVE fermement le démarrage de l'installation des panneaux photovoltaïque avant la délibération du Conseil Municipal ;

EXIGE la mise en sécurité sans délai du site;

NE DONNE PAS SUITE dans les conditions actuelles au projet d'installation par la Compagnie OCUS de capteurs solaires photovoltaïques sur le toit de l'ancien Atelier communal;

CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE: RENOVATION ET EXTENSION



Dans le cadre de la délibération n°2016/57 du 13 septembre 2016, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire soumet au Conseil Municipal les devis établis pour la rénovation et l'extension de la Bibliothèque Municipale faisant l'objet de l'avenant n°1 à la convention Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV) de la CCVIA.

Après étude des devis, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE les devis suivants concernant la rénovation et l'extension de la Bibliothèque Municipale

- l'entreprise de Maçonnerie Jean-Yves MONNIER de Melesse pour un montant HT de 9 035.75 € ;
- l'EURL MARECHAL de Saint-Aubin-d'Aubigné pour la dépose des radiateurs et de l'alimentation du chauffage pour un montant HT de 1 728.10 € ;
- l'entreprise GAUTHIER de Melesse pour la réfection de la couverture pour un montant HT de 12 540.41 € ;
- la SAS ANDRÉ de Saint-Symphorien pour la fourniture et la pose de 6 huisseries en aluminium pour un montant HT de 16 072.31 € ;
- la SALR ROSEM de Montreuil-Le-Gast pour l'isolation des combles et des rampants par l'extérieur pour un montant HT de 8 044.00 € ;

VALIDE le plan de financement actualisé tel qu'exposé ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISÉ					
Nature des dépenses (1) directement liées au projet	Montant HT		Ressources	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre			Aides publiques		
Contrat d'architecte			TEPCV CEE (41 600.00 € sous réserve de conserver 20% d'autofinancement et que l'ensemble des dépenses soient éligibles)	38 212.95 €	80
Études complémentaires			Autofinancement		
Néant			Fonds propres	9 553.24 €	20
Travaux			Emprunt	0.00 €	0
Maçonnerie	9 035.75 €				
Chauffage	2 073.72 €				
Couverture	12 540.41 €				
Huisseries	16 072.31 €				
Isolation	8 044.00 €				
Electricité (non chiffrés au 14.06.2017)					
Divers (non chiffrés au 14.06.2017)					
TOTAL	47 766.19 €		TOTAL		100

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017.

FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR TRAVAUX

La Bibliothèque Municipale fermera du **17 juillet jusqu'à la première quinzaine de janvier 2018** afin de réaliser les travaux détaillés ci-dessus. **Les horaires habituelles sont maintenues jusqu'au 15 juillet.**

Avant le 15 juillet, chaque lecteur inscrit aura le droit d'emprunter 10 ouvrages durant toute la période de fermeture dans la mesure où il n'a pas d'autre prêt en court. Nous vous rappelons que l'inscription est gratuite et ouverte à tous.

Les 17, 18 et 19 juillet en journée, si vous êtes disponible, la Bibliothèque vous propose de venir aider à la mise en carton et au déménagement. Merci de contacter Nathalie JALOUIN à la Mairie au 02-99-55-22-26.

Pendant la durée des travaux, certaines animations proposées par la bibliothèque sont maintenues et délocalisées :

- La petite enfance un mardi matin par mois en garderie
- l'accueil de classe un créneau par mois directement à l'école.

Deux boîtes à livres voyageurs (une à la mairie sous le préau et une à la gare) sont mise à votre disposition à partir du dernier trimestre 2017. Pour rappel, il s'agit d'un système totalement gratuit d'échanges de livres, via des lieux de dépôts, qui permettent de les déposer, les prendre, les échanger.

Pour les utilisateurs de la grainothèque, celle-ci sera déplacée dans le hall de la Mairie.

ADMR DE SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS ÉVOLUE

Le portage de repas à domicile contribue à la qualité de vie des personnes notamment celles qui sont fragilisées. Pour améliorer ce service, l'ADMR de Saint Aubin d'Aubigné a fait le choix d'abandonner le portage en liaison chaude au profit de la liaison froide.

Le nouveau service en liaison froide a débuté le 19 juin 2017.

Pourquoi changer ?

Malgré les modifications d'organisation apportées ces dernières années, le système actuel de portage de repas en liaison chaude n'est plus adapté pour offrir un service de qualité aux personnes. Il est notamment très difficile de respecter les températures des plats.

De plus, le coût de revient du service est élevé et génère donc un tarif élevé.

Le portage de repas en liaison froide apparait comme la meilleure solution en termes d'hygiène, de qualité des repas et de coût économique.

Soucieuse de proposer un service de qualité à un coût raisonnable, l'association s'est donc donné les moyens de mettre en œuvre un portage en liaison froide : choix d'un prestataire, achat d'un véhicule neuf réfrigéré, aménagement des locaux pour installer un lieu de livraison des repas, réorganisation des tournées de livraison ...

Qu'est-ce que cela va changer pour les utilisateurs ?

- ☞ Les repas seront élaborés et livrés à l'ADMR par la société de restauration Convivio. Ils seront variés et équilibrés;
- ☞ Les repas seront toujours composés de 6 éléments : potage, entrée, plat, accompagnement, fromage ou laitage, dessert;
- ☞ Les menus seront communiqués aux personnes avant la passation de la commande;
- ☞ La livraison à domicile sera assurée chaque jour dans la matinée par un salarié de l'ADMR. Les repas seront livrés réfrigérés en dessous de 3°C (plus de sécurité au niveau de l'hygiène);
- ☞ Les plats devront être réchauffés (idéalement au moyen d'un four micro ondes);
- ☞ Possibilité de se faire livrer un repas pour chaque jour de la semaine y compris le dimanche. Les repas du samedi et du dimanche seront livrés le vendredi;
- ☞ Pour des raisons d'équité, un **tarif unique** est institué. **Le repas sera facturé 9,80 €** quelle que soit la commune de résidence. Pour les usagers qui habitent en dehors de Saint Aubin d'Aubigné, cela représente une **diminution du tarif de 1,70€**. Pour les habitants de Saint Aubin d'Aubigné, le surcoût de 0,30€ reste limité.



EN JUILLET, BOUGEZ AVEC LA NAVETTE MOBI FUTÉ ET PROFITEZ DE L'OFFRE DE LOISIRS DU DOMAINE DE BOULET À FEINS

Du 3 au 28 juillet, bougez avec le service de transport à la demande du Val d'Ille-Aubigné pour rejoindre le Domaine de Boulet à Feins. Vous pourrez ainsi profiter des nombreuses activités qu'offre le site : plage (baignade surveillée en été), sentiers pédestres et VTT, pédalos, planches à voile, canoës...

La navette passera à Saint-Germain-sur-Ille (arrêt Ecole) les mardis à partir de 13h. Le transport Mobi Futé est gratuit. Afin d'organiser au mieux le service, les réservations sont obligatoires. La Communauté de communes vous contactera le matin (par téléphone) pour vous confirmer l'horaire exact de passage de la navette dans votre commune. Pour le retour, un départ de Feins est prévu à partir de 17h.

Modalités de réservation

Les réservations sont possibles jusqu'à 17h la veille du départ en appelant au 02 99 69 86 01 ou en remplissant le formulaire sur www.valdille-aubigne.fr/navette.

Renseignements : mobilites@valdille-aubigne.fr ou au 02 99 69 86 01.

PROGRAMME D'AIDE A LA PLANTATION DE HAIES BOCAGÈRES ET DE VERGERS

Les haies bocagères et vergers abritent une biodiversité remarquable et permettent à de nombreuses espèces animales de se nourrir, et de se réfugier. Ils représentent un patrimoine végétal et culturel unique.

La communauté de communes Val d'Ille-Aubigné encourage le maintien, la valorisation et la plantation de vergers et de haies bocagères grâce à des dispositifs d'aides à la plantation. Elle propose ainsi un accompagnement technique des projets (choix des essences, emplacement, taille, greffage et soins aux arbres), et apporte un soutien financier sous la forme d'un remboursement d'une partie des frais engagés.

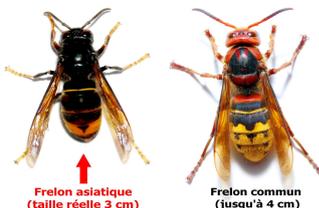
Le projet doit se situer en zone rurale ou en périphérie de bourg et doit respecter certaines conditions d'implantation (minimum 100ml) de haie bocagères ou 10 arbres pour les vergers notamment). Une visite du projet par une des animatrices du programme est obligatoire afin de déterminer l'éligibilité des dossiers.

OPÉRATION DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

En 2017, la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné lance à nouveau son programme de lutte contre les frelons asiatiques sur son territoire et prend en charge **100 % du coût de l'enlèvement des nids de frelons asiatiques actifs** sur le territoire du **15 mai au 1er décembre 2017**.

La marche à suivre est la suivante :

1. La personne souhaitant un enlèvement appelle la plateforme de la FGDON35 au **0223482632**
2. La FGDON35 se charge de trouver le prestataire de l'enlèvement;
3. Le prestataire contacte le propriétaire pour convenir de l'intervention;
4. L'intervention est réalisée et une attestation est signée sur place par le propriétaire et l'entreprise;



ATTENTION CET INSECTE EST DANGEREUX

5. La facture est envoyée au Val d'Ille - Aubigné qui prend en charge la totalité de la prestation, le propriétaire n'a rien à payer;
- Une entreprise, une association ou une collectivité peut aussi faire appel à ce service qui sera aussi pris en charge par le Val d'Ille-Aubigné.

La prise en charge de l'enlèvement par le Val d'Ille - Aubigné n'est pas possible si :

- l'enlèvement a lieu avant le 15 mai ou après le 1er décembre;
- il s'agit d'un nid de guêpes ou de frelons communs;
- la démarche précédemment citée n'a pas été respectée, c'est à dire si l'entreprise n'est pas missionnée directement par la FGDON35.

VIE DES ASSOCIATIONS

FORUM DES ASSOCIATIONS VENDREDI 8 SEPTEMBRE A 18 HEURES A LA SALLE DES SPORTS

POM D'AMIS

Réservez votre soirée du samedi 16 septembre Pom d'Amis organise le 2^e opus du festival rock **GERMI'NOISE**. Les invités cette année : les **SLIPPER SLAP FEVER**, sans qui le festival n'existerait pas, et leur amis du groupe **CLAM !** Les concerts Rock débiteront à 21h au Dancing de la Touchette et seront précédés par un repas en plein air (galette-saucisse, chips, crêpes) à partir de 19h, animé par le groupe **LA ROULOTTE**.
Entrée 5€/adulte, 2€/enfant (6 à 14 ans).



Les bénéfices de cette soirée seront donnés à l'école de St Germain pour aider à financer les activités pédagogiques. Passez le message et invitez vos amis...

CLASSE 7

Reprenant la tradition des classes, Les Classes 7 se réuniront le samedi 15 octobre 2017 pour un dîner festif à la salle communale.
Rendez-vous à 12h devant la Mairie pour la photo suivi du repas
Inscriptions et réservations du repas pour fin septembre

Repas à la salle des fêtes. Menu adulte : Apéritif, paëlla, gâteau.

Menu enfant : Paëlla, glace ou Steak haché/pommes de terre sautées, glace

Nom:

Téléphone :

Réserve:

..... repas adulte X 20 euros

.....repas enfant paëlla X 10 euros

.....repas enfant steak X 10 euros

Chèque à l'ordre du comité des fêtes. Paiement à la réservation.

Renseignements

Karine Feuillâtre au 06 60 48 03 35
Brigitte Frogé : 06 72 13 82 91
Séverine Legendre 06 83 29 94 68

POM D'AMIS

Durant cette année scolaire 2016-2017, Pom d'Amis a proposé aux germinoises de s'associer à son opération **Récupération de papier à recycler**. La benne à papier a été installée le week-end des 10 et 11 juin. Et grâce à l'effort de chacun, le bilan a été très positif puisque nous avons récolté 7 tonnes 840, ce qui correspond à une recette de plus de 500€ pour l'école. Nous remercions le groupe **ECORE** (Cesson-Sévigné) qui nous a offert la pose de la benne, ainsi que tous les germinoises pour leur participation. Cette opération sera reconduite l'année prochaine, vous pouvez donc dès à présent commencer à garder vos papiers. D'autres informations à venir dans le prochain Echo Germinoise.



U N C ST-GERMAIN-SUR-ILLE

Le matin du 8 mai, nous nous sommes retrouvés à Mouazé pour la cérémonie religieuse ; A 11h30 à St Germain sur ille rassemblement au monument aux morts pour l'hommage aux victimes de la guerre 1939/ 1945. Dépôt de la gerbe par les enfants, l'appel des morts de ST Germain, ensuite message du représentant de M le Maire sur le thème de la liberté retrouvée, de la victoire et de la démocratie. Le mot du Président de l'U N C nous célébrons ce jour la victoire des hommes sur une idéologie totalitaire. Pour conclure hommage à l'Europe : 72 ans de paix, reconnaissance aux dirigeants français et allemands fondateurs de l'Union Européenne scellée par le traité de Rome en 1957. Remerciements aux Elus présents ce matin pour avoir remis le drapeau Européen au fronton de notre mairie qui était absent depuis plusieurs semaines.



MERCI à la population pour sa présence à cet hommage.
Pierre Marquet

INFORMATIONS COMMUNALES

EPICERIE FERMETURES DURANT L'ÉTÉ 2017

L'épicerie sera fermée:

- vendredi 14 juillet
- du lundi 7 août au dimanche 27 août inclus (reprise mardi 29 août) pour congés



HORAIRES DE FIN D'UTILISATION DU SKATE PARK

Afin de préserver la tranquillité des riverains, l'utilisation du skatepark est interdite à partir de 21h.



AVIS AUX ASSOCIATIONS

Sortie du prochain Bulletin le 1er septembre 2017
Merci de transmettre vos infos pour le 21 août 2017